



CS/ ol 10/05/2018

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 02 mai 2018

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 30/04/2018 avec l'envoi des pièces jointes.

Présents: Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer, Michel Bodoy, Laurent Billet

Excusés: Catherine Oliver

Le Conseil peut délibérer valablement (9 présents sur 10).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation(30 avril) :

- projet de PV de la réunion du CA du 03/04/2018
- ordre du jour de la réunion du CA du 02/05/2018
- compte-rendu de la réunion du 05 avril 2018 sur le PDU
- projet d'article du Président pour le Mag n°86 de juin 2018

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/04/2018.

Le projet (Ref. CS-OL 20/04/2018) est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales » (fait dans l'intervalle)

2) Préparation de l'AG du 07 juin 2018

La date est refixée au 07 juin 2018 à 18h. Comme il est de coutume désormais la réunion annuelle se composera de 2 parties : la partie statutaire de l'AG et les questions réponses correspondantes pendant les 45 premières minutes, puis la réunion publique d'information. Cette dernière sera dédiée cette année à l'intervention du Président du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie), Jean-Paul Amoudry qui est aussi le conseiller départemental de notre canton et nous fait l'honneur d'avoir répondu favorablement à notre invitation. Suite aux échanges avec Olivier Labasse, nous devons lui communiquer les thèmes que nous souhaitons aborder pour l'auditoire pour orienter sa présentation. D'une séance de « brain-storming » ressortent, dans le désordre :

le photovoltaïque, l'éclairage public, les voitures électriques et leur alimentation, le transport collectif par bus et bateau électriques, avis sur les compteurs « Lynky », la fibre optique et le numérique à Veyrier, l'enfouissement des lignes aériennes, la rénovation énergétique des bâtiments, les antennes de télécommunication, les vélos électriques...

Nous proposons ½ h. de conférence et ½ h. pour les questions. Le pot de l'amitié clôturera nos échanges.

La convocation aux adhérents à faire par le Président sera distribuée par mail (par JC Secchi) et sous enveloppe (par Mireille) à tous les adhérents 2016-2017-2018. Une invitation sera faite par O. Labasse aux personnalités locales, aux veyrolains présents à la conférence du 27 mars dernier, aux présidents des associations de Veyrier.... Idem pour les journalistes.

Le Président mettra une annonce sur le site de BVV à la rubrique actualité (fait dans l'intervalle). Jean Claude, qui avait géré la vidéo et le son à la satisfaction de tous lors de la conférence du 27 mars, propose de renouveler l'opération. Nous l'en remercions ainsi que Cyrille Forget.

Pour le pot, J.Lelarge et JC Secchi se chargent des boissons et Mireille de la partie solide.

3) Conseil municipal d'Avril

N'ayant pas été averti à temps, personne de BVV n'a pu assister à ce conseil. Nous le regrettons et souhaitons continuer notre participation au débat public de fin de conseil. Il semblerait qu'il n'y ait pas de conseil publique en mai ?

4) Questions diverses

- 4.1 PDU du Grand-Annecy : suite à la réunion du 05 avril 2018 du groupe de travail dont BVV fait partie, O. Labasse a fait part de la note relative aux déficiences de la ligne de bus 61 et a communiqué le diaporama de la conférence du 27 mars dont le Léman Express, les transports collectifs avec le TCSP guidé de la gare d'Annecy à Faverges... Les améliorations du projet du Léman Express qui permettront de relier Annecy à Genève en 55 minutes au lieu de 1h13. De même a été évoqué le projet départemental LOLA de liaison Ouest du lac d'Annecy. L'amélioration du service de bus à Veyrier est à l'ordre du jour. Pour autant le Président craint que les dépenses « pharaoniques » du Département (et du Grand Annecy) en faveur des infrastructures routières toujours privilégiées fassent passer aux oubliettes les promesses et les bonnes intentions exprimées lors des groupes de travail.
- 4.2 ALAE : l'AG de l'association Lac d'Annecy Environnement aura lieu le 24 mai à 19h. O. Labasse, qui en est le vice-président, demande que de nouveaux candidats se présentent au conseil d'administration pour l'accompagner ; le Président Moysan souhaite envisager son remplacement. ALAE est spécialisée dans le juridique des PLU et des Permis de Construire.
- 4.3 Palais des Congrès : l'annulation du PLU d'Annecy le Vieux confirmée par la cours d'appel de Lyon est invalidée par le Conseil d'Etat suite à une faute de procédure, mais pas pour raison de fond. L'affaire retourne en cour d'appel administrative de Lyon... Quant à l'annulation de la DUP incompréhensible (par rapport aux conclusions du rapporteur public) du précédent préfet, prononcée au tribunal administratif de Grenoble elle est en cours d'appel de Lyon. De même que le recours contre celle de la voie verte.
- 4.4 Voie Verte : après plusieurs prises en compte de nos suggestions (chemin du téléphérique, remblaiement du mur de soutènement visible de la rive Ouest avant le croisement des Pérouzes, passage/ circulation piétons, nous sommes étonnés de constater les défaillances ou anomalies de réalisation : passage piéton le long de la voie bi-directionnelle qui s'interrompt, largeur variable, murs en béton occultant les vues sur le lac ou en infraction au règlement du PLU, piquets métalliques pointus soutenant des grillages, séparation irrégulière et dangereuse (ni plan incliné, ni guide) avec les voitures ... Le conseil d'administration demande de proposer à M. Duvernay une visite de fin de chantier avec une délégation de BVV pour apporter nos remarques et suggestions d'améliorations.

À ce propos, et suite à un nouvel accident survenu récemment à Chavoirs, le conseil d'administration propose de demander à M. le Préfet le nombre et la liste des accidents survenus sur la voie verte du tour du lac, tant en rive Ouest qu'en rive Est.

4.7 Route du Port à Veyrier: on constate actuellement la préfiguration d'une chicane de circulation à la place d'un « cassis » récemment supprimé : cette chicane supprime 5 places de parking payant ... et nous sommes surpris de cette modification car BVV avait demandé il y a 3 ans la création d'une bande marquée à la peinture pour que le cheminement des piétons se fasse toujours d'un seul côté de la voie et que le parking payant soit déporté sur l'autre côté de la voie : cette proposition nous avait été refusée car elle supprimait 1 place de parking payant ... Nous renouvelons notre demande de choisir un seul côté pour le stationnement et de tracer une bande de sécurisation piéton sur l'autre côté. De même pour celle de mettre en sens unique la route de la Brune les 2 mois de l'été ; à coordonner avec la route du Port (prolongement du sens unique).

Prochaines réunions : Assemblée Générale jeudi 07 juin 2018 à 18H

CA le mardi 03 juillet 2018 à 18h